



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	14	25.09	25
----	----	-------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
19 septembre 2025

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 19/09/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, NOBLOT Christophe, PETIOT Claude, PETIT Florence, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne, YOT Olivier

Mandat de procuration : DEREPAIS Martine pouvoir donné à GERARD Valérie, DEROZIERES Jean-Luc pouvoir donné à RENARD Régis, MARY Pierre pouvoir donné à GAGNANT Thomas, PICOD Gérard pouvoir donné à BERTHIER Patrick, PIOT Bernard pouvoir donné à RIGOLLOT Marie-Noëlle, VERVISCH Karine pouvoir donné à BOCQUET Evelyne

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, HONERCHICK Romain, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, LEMOINE Pascal, PETIT Pascale, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VAIRELLES Mickaël

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....32
Absents ayant donné mandat de procuration.....6
Absents.....12
Votants.....38

14) AVENANT N°1- CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SOCIETE VM 10200- PRISE EN CHARGE FINANCIERE ENSEIGNEMENT DE LA NATATION SCOLAIRE POUR UNE CLASSE DE SIXIEME

Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur : Monsieur Régis RENARD, Vice-Président

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du contrat de délégation de service public signé le 3 février 2025 avec la société Vert Marine, la collectivité prend en charge l'enseignement de la natation pour les élèves de son territoire (primaires et les 6èmes pour le secondaire). Selon l'article 13 de contrat, 40 créneaux correspondant à la venue de 4 classes de 6ème sur 10 séances sont prévus.

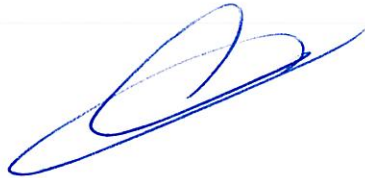
A la rentrée scolaire de septembre 2025, une classe de 6ème s'est ouverte au collège Gaston Bachelard, et il convient de modifier le nombre de séances de natation pris en charge financièrement en portant leur nombre à 50 au lieu de 40.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'avenant n°1 à intervenir avec la société Vert Marine consistant à prendre en charge 10 séances d'enseignement de la natation supplémentaires pour la classe de 6ème nouvellement créée. Le coût supplémentaire pour la collectivité est fixé à 771.50 € (10 séances à 77.15 € l'unité).
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir avec la société VM 10200.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,



Monsieur LEGER Walter

Pour extrait conforme,
Affiché le 26 septembre 2025

Philippe BORDE,


Président

